

**PROCES VERBAL DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE RAMILLIES**

Séance du vendredi 04 février 2022

L'an deux mil vingt deux le vendredi quatre février, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de RAMILLIES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle des cérémonies, sous la présidence de Monsieur Olivier DELSAUX, Maire de RAMILLIES. (Convocation du 20/01/2022).

Nombre de membres en exercice: 15

Nombre de membres présents: 13

Secrétaire de séance: Mme Françoise CAILLY.

Présents : M. DELSAUX Olivier, Maire ; M. DEBUT Bernard, Mme CAILLY Françoise, M RAOUT Alain ; Adjoints ; M. LEGRAND Michel, Conseiller délégué ; M. BRAGA Lionel, Mme CAPON Isabelle, M. DELSAUX Damien, M. DHORME Yves, M. FARASY Pascal, Mme HELLINCK Bernadette, Mme MENAGE Virginie M. VASSEUR Christian, conseillers municipaux.

Absents excusés : Mme BOIDIN Cassandra, M. GUILLOTTE Sébastien.

Après lecture le Procès-verbal de la séance précédente est acceptée à l'unanimité.

OBJET: Demande de subvention départementale ADVB

N°01/2022

Le projet de la MAM se finalise, Monsieur Le Maire propose aux membres du conseil de déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental afin d'obtenir une aide sur les travaux de la Maison d'Assistants Maternels.

Le Conseil Municipal décide après avoir délibéré à l'unanimité, de procéder à la demande de subvention ADVB « Aide départementale Village et Bourg » auprès du Conseil Départemental et autorise Monsieur Le Maire à monter le dossier, signer les documents et conventions nécessaires.

OBJET: Demande de subvention Régionale

N°02/2022

Monsieur Le Maire propose aux membres du conseil de déposer une demande de subvention auprès du Conseil Régional afin d'obtenir une aide sur les travaux de restauration et protection des vitraux de l'Eglise.

Le Conseil Municipal décide après avoir délibéré à l'unanimité, de procéder à la demande de subvention auprès du Conseil Régional et autorise Monsieur Le Maire à monter le dossier, signer les documents et conventions nécessaires.

OBJET: Demande de subvention Régionale-Monument Rue des fusillés N°03/2022

Monsieur Le Maire propose aux membres du conseil de déposer une demande de subvention auprès du Conseil Régional afin d'obtenir une aide sur les travaux de rénovation du Monument aux mort de la Rue des Fusillés et de ses murs de soutènements.

Le Conseil Municipal décide après avoir délibéré à l'unanimité, de procéder à la demande de subvention auprès du Conseil Régional et d'autoriser Monsieur Le Maire à monter le dossier, signer les documents et conventions nécessaires.

OBJET: Installation Friterie et rétribution

N°04/2022

Monsieur Le Maire explique qu'il a reçu une demande d'installation d'une Friterie. La Friterie se branchera sur le réseau électrique de la Mairie tous les jeudis.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord pour l'installation de celle-ci mais il sera demandé une rétribution par rapport à l'électricité consommée d'un montant de 10 € à chaque installation.

OBJET: Fêtes et cérémonies- Dépenses à imputer au compte 6232 **N°05/2022**

Le décret n° 2007- 450 du 25 Mars 2007 fixe la liste des pièces justificatives exigées par le comptable à l'appui des mandats de paiement émis pour le règlement des dépenses publiques.

Ce décret fait l'objet d'une instruction codificatrice n° 07- 024MO du 24 mars 2017.

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il est désormais demandé aux collectivités de préciser par délibération, les principales caractéristiques des dépenses à imputer au compte 6232 « Fêtes et cérémonie », conformément aux instructions réglementaires et aux dispositions propres à cet article budgétaire.

Il est donc proposé de prendre en charge au compte 6232, les dépenses suivantes:

- D'une manière générale, l'ensemble des biens, services et objets et denrées divers ayant trait aux fêtes et cérémonies, manifestations culturelles / touristiques tels que, par exemple, diverses prestations et cocktails servis lors de cérémonies officielles et inaugurations, les repas des aînés, les vœux de la nouvelle année, les décorations et sapins de Noël, les cadeaux ou jouets, friandises pour les enfants, les cartes cadeaux lors de la fêtes des mères et le Noël des agents communaux.
- Les fleurs, bouquets, gravures, médailles, coupes et présents offerts à l'occasion de divers événements et notamment lors des naissances, mariages, décès, départs à la retraite, mutations, entrées en 6ème, récompenses sportives, culturelles ou lors de réceptions officielles.
- Le règlement des factures de sociétés ou de troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations.
- Les feux d'artifice, concerts, manifestations culturelles.
- Les frais d'annonces et de publicité liés aux manifestations

Le Conseil Municipal écoute l'exposé, vote à l'unanimité, après avoir délibéré, d'affecter les dépenses détaillées ci-dessus au compte 6232 « Fêtes et cérémonie » dans la limite des crédits inscrits au budget.

Monsieur Le Maire est chargé d'exécuter la présente délibération en tant que de besoin.

OBJET : Demande de subvention pour l'achat de détecteur de CO2

Après différents échanges , les membres du Conseil Municipal décide de repousser l'achat des détecteur de CO2 et donc de faire la demande de subvention.

Question diverses :

- **Tour de France** : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du passage du tour de France sur la commune de RAMILLIES le 6 juillet 2022. Le passage des coureurs se fera à 16h. Après différents échanges, il est convenu d'installer une bâche sur le mur de la Salle des fêtes avec une photo de Florian Sénéchal, figure reconnue du cyclisme mondial habitant le Cambrésis.
- **Centre bourg** : Monsieur le maire présente la proposition d'aménagement du centre bourg faite par le bureau d'étude Cible VRD. D'autres demandes sont à venir.
- **Garde municipal** : Monsieur RAOUT soulève l'idée de mutualisé un policier municipal avec d'autres communes.
- **Vidéo-protection** : Monsieur le maire soulève le problème de la détérioration volontaire et des dépôts sauvages effectués par certains individus. Le Conseil Municipal opte pour la démarche de la Vidéo-protection ... des devis seront demandés et les demandes de subventions suivront (point à reprendre lors d'une prochaine séance quand le dossier sera plus étoffée et plus concret.

Séance levée à 20h36